

Le détecteur de fumée, c'est maintenant !

A partir du 8 mars 2015 pour tous les logements



Plus question d'attendre. Tous les logements (maisons, appartements) devront être équipés d'un détecteur de fumée à partir du 8 mars 2015.

Pour installer un détecteur de fumée, il n'est pas nécessaire de faire appel à un professionnel. Si l'on ne sait pas manier une perceuse pour faire des trous, et qu'on ne trouve pas d'aide dans son entourage, on peut s'adresser à une société de services pour la fourniture et / ou la pose.

“ ***Mais attention aux arnaques!***

Certains démarcheurs n'hésitent pas à dire qu'ils sont mandatés par le tribunal ou la mairie. Or, **il n'y a aucun installateur mandaté ou agréé.**

Combien en installer?

La loi n'en impose qu'un seul par logement. Mais vous pouvez en mettre un par étage si vous avez une maison à étages et un supplémentaire dans une chambre où dort un fumeur ou dans une chambre où fonctionne un appareil électrique (chauffage d'appoint...).

Dans quelle pièce?

Le détecteur a pour principale mission de vous réveiller la nuit pour avoir le temps d'évacuer les lieux et ne pas mourir asphyxié. Il est donc recommandé d'installer d'appareil entre les zones de vie et de repos. Autrement dit, à l'entrée du hall ou du couloir qui mène aux chambres. Évitez la cuisine, la salle de bain ou le garage.

Fixé ou collé? au mur ou au plafond?

Les fumées montent et le détecteur doit donc être fixé de préférence au milieu du plafond. A défaut, en cas de chauffage au sol par exemple, on peut l'installer sur le mur, à environ 15 cm du plafond et en évitant les angles. Le détecteur autonome avertisseur de fumée doit être conforme à la norme **NF-EN 14 604** et de préférence certifié **NF-DAF**.

Les prix à connaître...

Si vous recourez à un prestataire, ne surpayez pas son intervention. Pas question de régler 90 € pour un appareil que l'on trouve dans le commerce entre 10 et 30 €. Quant à l'installation, elle ne devrait pas être facturée plus que le prix d'une demi-heure de petit bricolage.